

AVIS D'OUVERTURE

EXAMEN PROFESSIONNEL

ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Pour 2026, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG46), en partenariat avec les Centres de Gestion de la région Occitanie, organise l'examen professionnel de promotion interne d'animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe.

CDG organisateur	Date de l'épreuve d'admissibilité	Lieu de l'épreuve
CDG du Lot 12 avenue Charles Pillat 46090 PRADINES 05 65 23 00 95 - www.cdg46.fr	Le jeudi 17 septembre 2026	Aux alentours de Cahors
Condition d'accès		
Cet examen est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.		
Période de retrait des dossiers d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préinscription en ligne : Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2026 à 23h59 sur le site www.cdg46.fr - Onglet : Intégrer la FPT / Préparer et passer un concours / Préinscription et accès à l'espace candidat. ➤ Par voie postale : Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2026 (le cachet de la poste faisant foi) en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot 12, avenue Charles Pillat 46090 PRADINES ➤ Sur place : Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2026 à de 9h à 12h et de 14h à 17h au CDG46, à Pradines. 	
Date limite de dépôt de dossier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En priorité par voie dématérialisée sur le site www.cdg46.fr - Onglet : Intégrer la FPT / Préparer et passer un concours / Préinscription et accès à l'espace candidat – espace candidat, jusqu'au 23 avril 2026, 23h59 ; ➤ Soit par remise en main propre au CDG46, au plus tard le jeudi 23 avril à 17h ; ➤ Soit par envoi postal au plus tard le jeudi 23 avril (cachet de la poste faisant foi). 	

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossier par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent exclusivement auprès du CDG46. Les demandes de dossier par téléphone ou email ne seront pas acceptées.